

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 MAI

Demain jeudi 15 mai, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

### Une inspiration malheureuse

M. J. Ferry a tenu à rentrer en scène. Il tient vraisemblablement l'audace pour courage, car sa rentrée s'est effectuée sous les sanglants auspices du Tonkin.

M. Jules Ferry est de ceux qui escomptent facilement cette légèreté et cette facilité d'oubli qu'on prête assez légitimement d'ailleurs au caractère français, et le voici qui nous revient de l'exil, du bannissement serait plus exact, auquel l'avaient condamné ses chers électeurs vosgiens, avec un livre ? sur quoi ? Sur le Tonkin et la Mère-Patrie !!! Comme cynisme, c'est assez réussi, n'est-ce pas ?

A écouter M. Jules Ferry, non seulement l'entreprise indo-chinoise ne nous a coûté que des sommes insignifiantes, mais elle est destinée à nous enrichir.

Ces choses sont dites audacieusement, sans hésitation, à la face du monde... Et, à l'appui, l'égoïste sans vergogne qui nous a ruinés et décimés, dans l'unique intérêt de sa propre ambition, soutient que la conquête ne nous a coûté que 324,802,379 francs. Il ne se préoccupe pas des centimes, et ce sont justement les centimes qui allongent la facture. Les crédits successifs, au nombre de neuf, votés pour l'interminable campagne, n'ont atteint en effet que le chiffre indiqué. Mais ce que néglige de mettre en ligne l'ancien président du conseil, fidèle à son système d'altérations et d'omissions, ce sont les frais considérables imposés à la flotte, les navires mis hors d'usage, les autres bâtiments qu'il a fallu attérir et réparer, ce qui ne revient pas précisément à bon marché.

M. Jules Ferry est, on le sait, l'homme des quantités négligeables. Tout l'or jeté dans les constructions navales inutiles, dans les magasins, les approvisionnements de vivres, d'habillements, de poudres et de médicaments rentrent dans ces quantités négligeables. Négligeables aussi les inutiles hécatombes humaines.

M. Ferry n'admet guère qu'une perte sèche de dix mille hommes. Et il donne des chiffres ! Seulement dans ces chiffres il ne fait figurer que les hommes tués à l'ennemi. Tous ceux qui sont morts des suites de leurs blessures et de leurs souffrances, typhus, dysenterie, scorbut, fièvres, anémie, tout cela ça ne compte pas.

Pour le surplus, nous prospérons là-bas. Notre commerce s'étend, nos exportations augmentent. Au prix d'une mobilisation constante qui désorganise et grève nos ressources, de combats incessants qui affaiblissent et usent nos troupes, nous gardons du Tonkin, comme on l'a dit jadis, juste la terre qui est sous les pieds de nos soldats, et M. Ferry s'enorgueillit de ce résultat et revendique comme un honneur le titre de Tonkinois.

Oui, on oublie vite en France, pas assez vite cependant pour que le nom de M. Ferry ne soit resté synonyme d'égoïsme, de gaspillage, de cynisme et de mensonge, et si d'aventure on pouvait oublier le sang, l'or que tout cela nous a coûtés, les humiliations que tout cela nous a values, son livre la « Mère-Patrie et le Tonkin » nous rendrait la mémoire, mais nous doutons que le « Tonkinois », puisque Tonkinois il y a, eût à s'en féliciter.

M. Ferry a eu beaucoup d'inspirations malheureuses pour nous. Il est juste qu'il en ait de non moins malheureuses pour lui, et son livre est une de celles-là. Éd. GRIMBLOT.

### INFORMATIONS

#### CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a fait signer le mouvement préfectoral que nous avons déjà publié.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret ayant pour objet de déterminer en cas de mobilisation les attributions des préfets maritimes et des commandants des secteurs du littoral en ce qui concerne la défense des côtes et établissant l'unité de commandement des forces de terre et de mer.

M. de Freycinet a également soumis à la signature de M. le Président de la République un projet de loi relatif à la convocation en temps de paix des hommes de la territoriale affectés à la garde des voies de communication.

Les ministres ont, en outre, expédié les affaires courantes et se sont occupés des différents projets de loi actuellement à l'ordre du jour.

Depuis deux jours il se passe dans les couloirs du Palais-Bourbon certaines tentatives de rapprochement entre les amis de M. Clémenceau et les membres du parti national, Laguerre, Naquet, Laisant, Laur, Castelin, etc... Aujourd'hui vous pouvez considérer la réconciliation comme faite. Les lieutenants de M. Clémenceau ont tendu la main aux transfuges de l'ancien parti radical. Le but poursuivi est naturellement la reconstitution de cet ancien groupe sous la direction de M. Clémenceau. Vous verrez avant peu que cette réconciliation sera scellée par une manifestation de nature à dissiper tout doute.

La Chambre a validé hier sans débats l'élection de M. Seignobos (Ardèche) et de M. Guichard (Rhône).

M. Borie a combattu l'élection de M. Delpeuch (Dordogne). Il a invoqué inutilement des faits de pression et de corruption administrative. La majorité républicaine a passé l'éponge, sans sourciller, sur les faits et gestes de ses amis et du gouvernement.

#### LE CRÉDIT FONCIER

Les premiers résultats de l'enquête sur la situation du Crédit Foncier sont tels qu'on peut affirmer que la mission des inspecteurs des finances contribuera à établir la solidité de cet établissement.

L'enquête sera terminée d'ici quelques jours, mais il semble dès à présent certain que si le service de l'estimation des gages peut donner lieu à certaines critiques, l'ensemble des services a toujours fonctionné dans des conditions telles, que la confiance du public doit rester entière.

Toutes les opérations faites par le Crédit Foncier même, en admettant certaines critiques comme fondées, ont été d'une manière générale fructueuses pour l'établissement.

#### SÉNATRICES ET DÉPUTÉS

M. de Gasté vient d'élaborer un projet de révision constitutionnelle dans lequel on peut lire un paragraphe ainsi conçu :

« Le nombre des sénateurs sera de deux cents, et celui des députés sera de quatre cents, à partager entre les deux sexes. »

M. de Gasté explique que, du jour où les femmes participeront aux travaux législatifs, la guerre deviendra impossible, et il base sa conviction sur ce fait que le gouvernement de la reine Victoria a été bien meilleur pour l'Angleterre que, pour la France, celui de Napoléon I<sup>er</sup>.

Assurément, les femmes manquent à la Chambre et au Sénat. Dès qu'elles y seront, la paix régnera dans les cœurs, le calme dans les intelligences et même, le silence sur les bancs. M. de Gasté croit que l'Europe entière s'en trouvera bien. Nous ne saurions le contredire.

#### MINISTRE RÉPUBLICAIN

On s'amuse à Genève d'un incident qui a marqué la récente excursion de M. Yves Guyot en Suisse. Le ministre des travaux publics a eu fantaisie de profiter de son séjour pour faire une excursion en bateau d'Aix-les-Bains à Lyon. Seulement, l'eau manquait. On écrivit alors aux autorités de Genève en les priant d'ouvrir toutes grandes pendant trois jours les écluses du lac pour faciliter la promenade. On s'empressa de donner satisfaction à cette demande, seulement on a trouvé que jamais souverain n'avait eu plus de prétentions que ce ministre républicain.

#### PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le dimanche 4 mai, devait avoir lieu la vente des meubles de M. le curé de Malissart (Drôme), qui, privé de traitement, ne peut payer l'amende à laquelle il a été condamné pour sa résistance à certaines mesures irréligieuses.

Cet ecclésiastique a annoncé cette vente du haut de la chaire.

Cela a suffi pour que la population, obéissant aux plus nobles sentiments, fit le vide autour des agents du fisc, qui ont été dans l'obligation de rentrer les meubles sortis et de regagner Chabeuil.

Le lendemain, les meubles ont été dirigés sur Chabeuil, sans que M. le curé s'opposât le moins du monde au départ de ces vieux serviteurs ébréchés qui auront peine à trouver preneur.

Il ne reste plus au presbytère qu'un lit, une table et une chaise.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 mai 1890.

Marché très animé. Les rentes françaises ont retrouvé les hauts cours pratiqués avant la crise. Le 3 0/0 monte à 89.52 ; le 4 1/2 0/0 s'inscrit à 106.05.

Le Crédit Foncier a été encore assez mouvementé, mais finalement les tendances à la reprise se manifestent avec une certaine énergie ; on est à 4,282.25. Les obligations qui n'ont rien à redouter des agissements de la spéculation ont été très demandées.

La Banque de Paris ferme à 800. La Banque Nationale du Brésil entretient un excellent courant d'affaires à 594.75.

La Société Générale, la Banque d'Escompte, la Société de Dépôts et Comptes Courants ferment à leurs cours de la veille.

Au moment où clôture l'émission du Crédit Foncier Franco-Canadien, nous croyons utile de rappeler les conditions de la souscription. Le titre est émis à 355 ; on verse 50 fr. en souscrivant ; 405 fr. à la répartition, 100 fr. du 20 au 25 juin ; 100 fr. du 20 au 25 juillet. L'obligation libérée à la répartition coûtera 353 fr. 75.

Très nombreux achats sur les actions des Etablissements Eiffel. La présence de M. Eiffel à la tête de la société, en assurant le succès de l'entreprise, justifie le cours de 580 auquel les actions sont aujourd'hui demandées.

L'obligation des chemins de Porto-Rico est en hausse à 488.75.

On traite l'obligation des Chemins Economiques à 400.

### NOUVELLES MILITAIRES

#### LE HAUT COMMANDEMENT

La nomination du général de Miribel comme chef d'état-major de l'armée donne au haut commandement de nos forces nationales son organisation définitive, complète et rationnelle.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher comment est composé aujourd'hui ce personnel qui jouerait un rôle capital en cas de guerre.

En premier lieu, nous nous occuperons des inspecteurs généraux d'armées, c'est-à-dire des membres du conseil supérieur de la guerre.

Ils sont actuellement au nombre de onze.

Parmi ces futurs commandants en chef des armées mobilisées ou futurs directeurs généraux des grands services, un seul a fait sa carrière militaire sans passer par une École militaire : c'est le général de Galliffet.

Les généraux Davout, Billot, Saussier, Thomassin, Galland et Haillot sortent de l'École de Saint-Cyr ; les généraux Berge, de Miribel, de La Hitte et Segrétain, de l'École polytechnique.

Appartiennent à l'infanterie, les généraux Davout, Saussier, Thomassin et Galland ; à la cavalerie, le général de Galliffet ; à l'artillerie, les généraux Berge, de Miribel et de La Hitte ; au génie, le général Segrétain ; à l'état-major, les généraux Billot et Haillot.

Le général de Miribel, le plus jeune, a 59 ans ; le général de Galliffet, 60 ans ; le général Davout, 61 ans ; les généraux Billot, Saussier, Berge et de La Hitte, 62 ans ; les généraux Thomassin, Galland et Haillot, 63 ans ; le général Segrétain, 64 ans.

La limite d'âge étant de 65 ans, la majeure partie des membres du conseil supérieur de la guerre aura quitté le service actif en 1893 ; il



n'y restera plus que les généraux de Galliffet, de Miribel et Davout, et, sans doute, le général Billot, qui se trouve dans les conditions spécifiées pour être maintenu en activité de service sans limite d'âge.

Tous les commandants de corps d'armée sortent d'une Ecole militaire; les généraux Loizillon, de Cools, du Guiny, Coiffé, de Négrier, de Kerhué, Villain, Cailliot, Fay, de Launay, du Bessol, Japy, de Boisdennemets, Warnet et Bréart, de l'Ecole de Saint-Cyr; les généraux Jamont et Ferron, de l'Ecole polytechnique.

Nous avons déjà dit que les généraux Berge et Galland, tous deux membres du conseil supérieur de la guerre, mais en même temps commandants de corps d'armée à Lyon et à Orléans, sortent, le premier de l'Ecole polytechnique, le second de l'Ecole de Saint-Cyr.

Les généraux du Guiny, Coiffé, de Négrier, Villain, Cailliot, de Launay, du Bessol, Japy, de Boisdennemets et Bréart, sortent de l'infanterie; les généraux Loizillon et de Kerhué, de la cavalerie; le général Jamont, de l'artillerie; le général Ferron, du génie; les généraux de Cools, Fay et Warnet, de l'état-major.

Le plus jeune des commandants de corps d'armée est le général de Négrier, 51 ans; viennent ensuite les généraux Coiffé et Cailliot, 57 ans; Jamont et de Kerhué, 59 ans; de Cools et Ferron, 59 ans; Loizillon, 64 ans; du Guiny, Villain, du Bessol, de Boisdennemets et Warnet, 62 ans; Fay, de Launay, 63 ans; Japy et Bréart, 64 ans.

L'âge de la retraite est également de 65 ans pour les commandants de corps d'armée.

#### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Par décisions ministérielles du 8 mai 1890 :

M. le général de division baron de Cointet, inspecteur général du 3<sup>e</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, est nommé au commandement de la 2<sup>e</sup> division de cavalerie, à Lunéville, en remplacement de M. le général Loizillon, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de division des Roys, ancien commandant de l'Ecole de Saumur, commandant la cavalerie d'Algérie, est nommé inspecteur général du 3<sup>e</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie (brigades de cavalerie des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps d'armée), à Dijon, en remplacement de M. le général baron de Cointet.

M. le général de brigade Lafouge, commandant la brigade de cavalerie du 40<sup>e</sup> corps d'armée, est nommé au commandement, par intérim, de la cavalerie d'Algérie, à Alger, en remplacement de M. le général des Roys.

M. le colonel Massiet, du 7<sup>e</sup> régiment de husards, est nommé au commandement, par intérim, de la brigade de cavalerie du 40<sup>e</sup> corps d'armée, à Dinan, en remplacement de M. le général Lafouge.

Par suite de ces nominations, MM. les généraux baron de Cointet, des Roys et Lafouge sont désignés pour procéder respectivement à l'inspection générale, en 1890, des 8<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements de cavalerie.

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, parlant de la nomination du général de Miribel, s'exprime dans les termes suivants :

« Enfin, les Français ont leur chef d'état-major permanent qui doit rester à son poste même en cas de guerre. On comprend facilement la joie qu'ils éprouvent à cause de cette mesure militaire si importante. Le général de Miribel passe pour un des meilleurs généraux de la France, pour le de Molke français de la guerre de revanche. »

#### LES OFFICIERS EN CHEMIN DE FER

Nous apprenons que les compagnies de chemins de fer, désireuses de donner satisfaction à un vœu souvent exprimé par les officiers de l'armée, étudient, de concert avec le ministre de la guerre, un projet de création de cartes d'identité portant la photographie du titulaire et sur la présentation desquelles les officiers pourront voyager à quart de place sur tous les réseaux, sans l'obligation d'être munis comme aujourd'hui d'une feuille de route.

M. de Lataulade, sous-lieutenant au 26<sup>e</sup> dragons, qui appartient à l'une des plus anciennes familles des Landes, vient d'accomplir, avec son cheval d'armes *Courtier*, une des plus belles étapes que nous ayons eu depuis longtemps à enregistrer parmi nos vaillants officiers.

Après avoir pris part au concours hippique de Lyon, où il a été primé deux fois, il a quitté cette ville lundi, à 5 heures du matin, et, après avoir fait en douze heures un parcours de 108 kilomètres, il a passé la nuit à Tournus. Le lendemain, il est arrivé à Dijon à 7 heures du soir, fournissant ainsi, en trente-huit heures, une course de 213 kilomètres.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Pétitions pour les Processions

Mercredi 14 mai, 8 h. du matin.

M. le Maire de la ville de Saumur n'a pas encore, à cette heure, daigné répondre à la demande d'audience qui lui a été adressée.

Il résulte cependant de l'avis d'expédition délivré par M. le Receveur des Postes que la lettre recommandée qui avait été envoyée à M. le maire Combier *lui a été remise contre reçu le 13 mai*.

Nous ferons savoir à nos lecteurs si M. Combier s'est décidé, à la dernière heure, à donner la réponse demandée, ou s'il a cherché à se dérober aux sollicitations si légitimes de ses électeurs qui réclament et réclameront encore le rétablissement des processions dans la ville de Saumur.

#### COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Les Courses de Verrie-Saumur auront lieu, cette année, les dimanche 6 et lundi 7 juillet.

#### COURSES DE SAUMUR

Les Courses de Saumur sont fixées aux dimanche 10 et mardi 12 août.

Le grand Carrousel de l'Ecole d'application de cavalerie aura lieu, comme d'habitude, entre les deux jours de courses, le lundi 11 août.

#### LE PRÉFET A SAUMUR

M. le préfet de Maine-et-Loire est arrivé hier à Saumur pour présider le conseil de révision qui a commencé ce matin, à la Mairie, par le canton nord-ouest.

En raison de sa première visite dans notre ville, M. Ligier a reçu à l'hôtel de la Sous-Préfecture toutes les autorités, les chefs de service et employés des diverses administrations.

M. le général commandant l'Ecole de cavalerie et les officiers du cadre lui ont rendu également visite.

Après cette réception, M. le Sous-Préfet de Saumur a réuni les autorités dans un dîner officiel, qui a été suivi d'une soirée très animée et qui s'est prolongée fort avant dans la nuit.

M<sup>me</sup> et M<sup>les</sup> Cottineau ont fait avec beaucoup de grâce et d'amabilité les honneurs de leurs salons.

Pendant le dîner officiel, la Musique municipale s'est fait entendre dans le jardin de la Sous-Préfecture. Cette Société doit être en règle avec l'administration, sinon elle eût mérité un bon procès. Mais la musique de Doué, contre laquelle il a été si maladroitement verbalisé, n'avait-elle pas quelque droit de compter sur l'esprit de solidarité, de sympathie d'une association sœur, et n'eût-il pas été de bonne confraternité pour la nôtre de protester contre ce qui a été fait à Doué, en s'abstenant de rendre honneur au préfet de Maine-et-Loire ?

#### ÉCOLE DE SAUMUR

Par décision ministérielle du 7 mai 1890, M. Joyeux, vétérinaire en deuxième au 36<sup>e</sup> d'artillerie, détaché en Algérie, est désigné pour passer avec son grade à l'Ecole d'application de cavalerie.

#### UN GÉNÉREUX DONATEUR

Nous avons dû, jusqu'à ce jour, par suite de communication officieuse, taire l'acte du généreux concitoyen qui a fait un don de 10,000 fr. à la Société de Secours mutuels de Saumur.

Aujourd'hui nous ne sommes plus tenu au silence, et nous confirmons la nouvelle donnée par nos confrères : c'est M. Poitou, ancien adjoint au maire de Saumur, qui est le généreux bienfaiteur et a droit à la reconnaissance de ses concitoyens et de tous les membres de la Société de Secours mutuels.

AGENTS-VOYERS. — M. Jean Couteau, agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, est élevé à la 4<sup>e</sup> classe de son grade.

M. François Martin, agent-voyer cantonal de 2<sup>e</sup> classe à Gennes, est élevé à la 1<sup>re</sup> classe de son grade.

#### MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Demain jeudi, 15 mai, fête de l'Ascension, à 8 heures du soir, la musique des écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1<sup>o</sup> *Le Tournoi*, pas redoublé... CLODOMIR.
- 2<sup>o</sup> *Marche des Priseurs*... PETIT.
- 3<sup>o</sup> *Le Faucheur*, chœur... LESSEURRE.
- 4<sup>o</sup> *La Grotte de Calypso*, fantaisie... AMOURDEDIEU.
- 5<sup>o</sup> *L'Entraînante*, polka... BARY.

## HARMONIE SAUMUROISE

### MATINÉE MUSICALE

Dimanche prochain 18 mai, à 4 heures 1/2 précise, au Théâtre, Matinée musicale offerte par l'Harmonie Saumuroise à tout porteur d'un billet de tombola de l'Harmonie.

#### Programme

1. *La Poupée de Nuremberg*, ouverture (Adam), par l'Harmonie Saumuroise.
2. *Poète et Paysan*, ouverture (Suppé), exécutée par M. E. Jacquinet.
3. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, pour violon (Allard), exécutée par M. Goubeault.
4. *La Muette de Portici*, grande fantaisie (Auber), par l'Harmonie Saumuroise.
5. *En Chemin de fer*, chansonnette comique, par M. G. Allary.
6. *Honneur et Patrie*, grande fantaisie (Ch. Foare, chef de musique du 77<sup>e</sup> de ligne), morceau imposé au concours de Cholet, les 25 et 26 mai.
7. Cavatine de la *Favorite* (Donizetti), chantée par M. G. Leroux.

#### LES MÉLOMANES TATOUÉS

Opérette-bouffe en un acte, paroles et musique de E. Jacquinet, jouée par des amateurs. — La scène se passe dans une salle d'auberge.

DISTRIBUTION : Telesphore, 28 ans; Pamphile, son compagnon, 70 ans; Fringalet, 50 ans; Lebagou.

#### TIRAGE DE LA TOMBOLA

VALEUR : 600 FR. DE LOTS

Le billet de tombola donne droit à une entrée aux parquets, baignoires, parterre, pourtour, premières loges et deuxième galerie.

Deux billets de tombola, pour une place aux stalles d'orchestre, stalle de balcon, loges de balcon, loges de MM. les officiers.

On peut se procurer des billets de tombola, dans les principaux bureaux de tabac, au Cercle de l'Harmonie, café de la Bourse, chez les marchands de journaux et au contrôle du Théâtre.

Le vice-président,  
EDMOND BOUTIN.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

On nous annonce qu'une troupe lyrique, dirigée par M. Landré, donnera sur notre scène, lundi prochain 19 courant, une représentation extraordinaire d'opéra-comique qui sera ainsi composée :

*La surprise de l'Amour*, opéra-comique en 2 actes, musique de Poise.

*Les deux Billets*, opéra-comique en 1 acte, musique de Poise.

Ballet et divertissement réglés par M<sup>me</sup> Vilcoq, de l'Opéra.

#### ACCIDENT DE VOITURE

M. Marot, voyageur de commerce, a été hier soir, rue Beaurepaire, victime d'un bien triste accident. En voulant monter sur un camion lourdement chargé, ce jeune homme perdit l'équilibre et tomba sous les roues du véhicule

au moment même où le cheval se mettait en marche.

Les deux roues passèrent sur la jambe droite, brisant le tibia et contusionnant gravement la cuisse.

#### LES ROGATIONS

Les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension sont consacrés à des prières publiques désignées sous le nom de Rogations, et qui ont pour but d'attirer les bénédictions du Ciel sur les biens de la terre si menacés à cette époque de l'année.

Les Rogations remontent au V<sup>e</sup> siècle et furent instituées par saint Mamert, évêque de Vienne, pour obtenir la disparition des fleaux qui désolaient la ville de Vienne et le Dauphiné.

Du diocèse de Vienne, cette pieuse institution passa dans celui de Clermont et se répandit bientôt dans toutes les églises d'Occident.

On sait que les Rogations ont inspiré à Châteaubriand une de ses pages les plus poétiques.

#### LES CONDAMNÉS TERPERAULT, FEMME BOGES ET PLOT

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : « L'assassin d'Allonnes, Terperault, condamné jeudi aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises, s'est pourvu dimanche en cassation. »

» Il semble pourtant que Terperault aurait plus à perdre qu'à gagner si l'on révisait son jugement.

» La femme Boges et Plot, son complice, condamnés à mort vendredi dernier pour infanticide, suppression d'enfant, complicité et attentats à la pudeur, ont également signé dimanche leur pourvoi en cassation. »

#### ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain jeudi 15 mai : Villeberrier, Brézé.  
Dimanche 18 mai : Allonnes.

#### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

*Avis.* — Un examen pour l'emploi de commis auxiliaire des Postes et des Télégraphes aura lieu prochainement au siège de la direction, à Angers.

Les jeunes gens âgés de 18 à 25 ans qui désireraient concourir sont priés d'adresser leur demande sur papier timbré à M. le Directeur du département.

L'examen comprend cinq épreuves : dictée, exercices graphiques, rédaction, arithmétique, géographie.

La rétribution, fixée au début à 4,000 francs, peut être portée à 2,400 francs, par augmentations successives de 200 francs.

#### CAS DE DISPENSES

Le législateur a décidé que sur deux frères déclarés successivement bons, l'un donnerait trois ans à l'Etat et l'autre un an, quelle que soit la situation de la famille. Nous ne visons ici que les dispenses de famille : frère sous les drapeaux, fils de veuve, aîné de sept enfants et autres du même genre.

Or, voici un cas qui se présente : Un frère de la classe 1887 est sous les drapeaux; il est l'aîné de sept enfants; mais malgré une circulaire ministérielle assez récente, il s'est bien gardé de faire valoir son droit, parce qu'il a un frère de la classe 1889 tirant au sort en 1890.

Ce dernier vient d'être dispensé comme frère de militaire sous les drapeaux; il ne fera qu'un an.

Maintenant l'aîné veut demander à son tour la dispense comme aîné de sept enfants.

Est-ce légal ?

Nous ne le pensons pas :

1<sup>o</sup> Parce que, pour conférer la dispense, il faut être lié au service pour trois ans ;

2<sup>o</sup> Parce que l'Etat peut exiger 4 ans de service quand il existe dans une famille deux frères n'ayant droit à aucune des dispenses au titre de l'engagement décennal, des beaux arts ou des titres universitaires ;

3<sup>o</sup> Parce que celui qui, par le fait de sa pré-



sence au drapeau, a conféré une dispense, ne peut la revendiquer pour lui-même ;

4° Parce que, enfin, le ministre de la guerre a décidé à peu près le contraire dans sa circulaire du 12 décembre 1889.

Ce dernier document a même prévu le cas où un frère serait dispensé après avoir lui-même conféré ce droit. Dans ce cas, ajoute-t-elle, le commandant du recrutement rappellera le cadet.

Seulement le Ministre a omis d'indiquer comment le service du recrutement pourra connaître la situation de la famille.

En exemple : A... ayant tiré au sort à Guéret, dispense B..., appelé dans le Cher. Un mois après, il réclame la dispense par suite de la naissance d'un septième enfant dans la famille qui est domiciliée à Paris. Comment déjouer la ruse ?

Il est urgent que le Bureau du recrutement avise en prescrivant de mentionner sur le livret matricule de l'aîné des frères (cas de services) qu'il a conféré une dispense par suite de sa présence sous les drapeaux.

Sans cette mesure, le tour sera souvent joué. La circulaire du 12 décembre 1889 n'a prescrit que l'inscription à faire sur le livret du dispensé. Nous venons de démontrer que ce n'est pas suffisant. (Progrès militaire.)

### Conférences de M. Bouchard

A BRAIN ET ALLONNES

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Bouchard, délégué départemental pour le service du phylloxéra, a fait dimanche dernier, à Brain et à Allonnes, une double conférence sur le traitement des maladies de la vigne.

Dès une heure et demie, à Brain, de nombreux auditeurs se pressaient dans la grande salle de l'Ecole publique des filles. Des habitants des communes voisines, La Breille, Saint-Nicolas, Varennes même, étaient venus se joindre à ceux de Brain pour écouter les instructions du savant conférencier.

On remarquait dans l'assistance M. Albert Bruas, conseiller général du canton Nord-Est, sur la demande duquel M. Bouchard avait bien voulu faire cette double conférence, M. Richard, conseiller d'arrondissement du même canton, MM. les Maires de Brain, La Breille, Saint-Nicolas de Bourgneil, M. l'abbé Mondain, directeur de l'orphelinat agricole de La Breille, M. le colonel Piéti, MM. Dumény, Guéret, Le Houx, etc.

Avec beaucoup de clarté et de précision, M. Bouchard a retracé l'histoire de l'invasion du phylloxéra et des essais si nombreux tentés pour combattre ce fléau, sans que personne n'ait encore pu gagner le fameux prix de 300,000 francs réservé à celui qui trouvera un procédé, à la fois économique, certain et applicable dans tous les terrains.

Parmi les procédés donnant jusqu'à présent des résultats relativement appréciables, un seul paraît pratique dans la contrée, c'est l'emploi du sulfure de carbone.

Examinant ensuite la question des vignes américaines, le conférencier, tout en recommandant la plus grande prudence et la plus vigilante circonspection dans l'introduction des plants américains, a indiqué, comme pouvant convenir à la nature du terrain des communes de Brain et d'Allonnes, l'hybride *Riparia* Martineau et le *Rupestris* Martin, ces deux plants ne devant, du reste, servir que de porte-greffes.

Dans la seconde partie de sa conférence, M. Bouchard s'est occupé du mildew, et il a insisté sur la nécessité du traitement de cette maladie dont les conséquences peuvent être aussi désastreuses que celles du phylloxéra.

En effet, si la vigne n'est pas traitée contre le mildew, et si cette maladie se reproduit plusieurs années de suite, la vigne sera fatalement détruite, plus promptement même que sous les atteintes du phylloxéra.

Le procédé pour traiter la vigne contre le mildew est suffisamment connu : il faut employer la bouillie bordelaise et ne pas craindre d'en faire usage à plusieurs reprises, même

après la vendange, dans l'intérêt de la conservation du bois.

M. Bouchard conseille de l'appliquer également aux pommes de terre cultivées dans l'intervalle des rangées de vigne et qui sont sujettes à une maladie exactement semblable au mildew.

L'auditoire a écouté avec la plus grande attention cette très intéressante conférence.

Vers 4 heures, l'honorable conférencier traitait le même sujet en présence des auditeurs réunis dans la belle salle de l'Hôtel de Ville d'Allonnes, et parmi lesquels nous avons remarqué, outre le conseiller général et le conseiller d'arrondissement, M. Denieau, maire d'Allonnes, MM. Chapin, Pottier, Moreau, et plusieurs autres conseillers municipaux.

Entrant plus avant dans la question des vignes américaines, M. Bouchard fait habilement ressortir les avantages et les inconvénients des principales espèces successivement essayées pour la reconstitution des vignobles français.

Il termine en félicitant l'instituteur d'avoir donné à ses élèves des leçons pratiques de greffage sur la vigne.

De semblables conférences, faites par un homme aussi compétent que M. Bouchard, ne peuvent être que très utiles aux nombreux vigneronnes de nos contrées.

### LA FOIRE DE THOUARS

La foire de lundi a été moins bonne qu'on l'espérait. Le beau temps aidant, l'affluence des promeneurs était encore assez grande au moment le plus animé ; mais, sur la place, les bestiaux étaient beaucoup moins nombreux qu'à l'ordinaire, et malgré le nombre relativement restreint, les cours de la dernière foire n'ont pu se maintenir.

Véritable baisse sur les bœufs gras, surtout.

Les céréales, blé, orge, avoine, se vendaient aux prix ordinaires : 49, 9 et 5 fr. l'hectolitre.

### EXEMPLE A SUIVRE

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* : « Dans un de ses derniers discours, l'honorable M. Muller, député de Loches, a déclaré, au milieu des applaudissements de ses électeurs, qu'il abandonnait son traitement de représentant du peuple.

» Voilà, certes, une générosité qui est rare par le temps qui court, et Wilson n'aurait point trouvé cette façon de prouver son désintéressement dont il était animé quand il brigait un siège à la Chambre.

» Nous savons, d'autre part, que M. Muller ne se contentera point de cet abandon : sa générosité trouvera chaque année le moyen de s'affirmer de diverses autres façons.

» Nous ne pouvons que recommander cet exemple aux députés aussi millionnaires qu'opportunistes qui, bien loin de se priver des 9,000 francs, prix de leur entretien par les contribuables, préfèrent, par des spéculations plus ou moins louches, augmenter le chiffre de leur fortune aux dépens de celle de la France. — L. F. »

TOURS. — La fête du 66°. — A la suite du concert donné par les musiciens du 66° de ligne le jour de la fête du régiment, une quête a été faite sur l'initiative des musiciens eux-mêmes, en faveur de l'œuvre de la Croix-Rouge.

Cette quête, toute spontanée, a produit 39 francs 40. Nous ne pouvons que féliciter hautement les musiciens du 66° de ligne de cette généreuse pensée.

La Paix dit que M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt ne pourra pas reprendre sa tournée avant quatre ou cinq semaines.

### Les fêtes de Jeanne d'Arc

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans ont été célébrées jeudi dernier avec un grand éclat.

Toutes les autorités civiles, militaires, judi-

ciaires et administratives assistaient à la procession traditionnelle qui parcourt les principales rues de la ville. On remarquait dans le cortège le général Galland, commandant le 5<sup>e</sup> corps ; le général de division de Saint-Mars, le premier président Dubec, le préfet du Loiret, le général Chycoineau de la Valette, commandant la brigade d'artillerie. Le maire d'Orléans et ses adjoints étaient suivis d'une nombreuse députation du Conseil municipal.

Le prélat officiant était S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, précédé des évêques d'Orléans, de Blois, de Versailles, de Meaux, de Séz et de Chartres. M<sup>re</sup> Lagrange paraissait rayonner d'une satisfaction sans mélange en se trouvant à Orléans en ce jour du 8 mai, qui lui rappelle de si précieux et de si consolants souvenirs.

Un attrait particulier signalait, cette année, sur la place du Martroi, le passage du cortège traditionnel.

Groupé sur le côté Est de la place, faisant face à la statue de Jeanne d'Arc, quatre cents exécutants ont chanté, avec le concours de la musique des sapeurs-pompiers, une cantate de MM. Gacel et Doinel, d'un effet saisissant.

### COMMUTATION DE PEINE

Nous avons annoncé il y a quelque temps que le jeune Termeau, garçon coiffeur, de Broc (Maine-et-Loire), avait été condamné à mort pour assassinat d'une vieille femme commise dans le département d'Eure-et-Loir.

Par décret du 3 mai, M. le Président de la République a commué la peine de mort prononcée contre Termeau en celle des travaux forcés à perpétuité.

Vendredi, à sept heures du matin, Termeau a été extrait de la prison de Chartres, pour être conduit à Paris, où sa grâce lui sera officiellement notifiée.

Dans quelques jours il partira pour la Nouvelle-Calédonie.

### L'ÉLECTRISATION DES VINS

Il y a vingt et un ans, en 1869, dit l'*Electricité*, un propriétaire de Digne avait eu sa maison frappée par la foudre, ses futailles avaient été brisées par la décharge, le vin s'était écoulé dans une petite fosse voisine ; on fut tout surpris de la transformation qui s'était opérée : le vin avait pris un bon goût de vieux vin, le goût de *rancio*. Le D<sup>r</sup> Scouffeten et M. Bonchette, attribuant ce phénomène à l'électricité, soumièrent du vin à l'action du courant de la pile dans des voltamètres à lames de platine, et constatèrent la formation du bouquet de vin vieux.

Angelier, plus récemment, dans un appareil semblable, avec un courant de 3 ou 4 ampères, et dans des conditions qu'il a précisées, est arrivé au même résultat en traitant des vins apres et verts.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Pentecôte. — A l'occasion de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits de Bains de mer qui, aux termes de son tarif spécial A, n° 8 (§ II, alinéa A), ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du mardi 23 mai inclus au dimanche 4<sup>er</sup> juin inclus aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Baugé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, et seront valables pour le retour jusqu'au mardi 3 juin inclus.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 11 Mai 1890.

Versements de 102 déposants (13 nouveaux), 31,865 fr. 91.

Remboursements, 11,737 fr. 95.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

## FAITS DIVERS

### RUPTURE D'UN RÉSERVOIR A PÉTROLE

Un réservoir de deux mille mètres cubes de pétrole, installé dans l'usine Deutsch et fils, à Rouen, a crevé lundi soir, à six heures, une plaque de tôle ayant cédé par suite d'un affaïssissement du sol produit par les pluies. Le réservoir contenait douze cent mille litres de pétrole, qui se sont répandus, couvrant trois immenses prairies. On travaille à l'épuisement avec des seaux et des pompes à bras, les pompes à vapeur de l'usine étant en réparation.

Cent soldats d'infanterie sont en faction pour éloigner les curieux.

CRUES. — La pluie ne cesse de tomber depuis trente heures, dans la Haute-Garonne.

Les cours d'eau subissent une crue inquiétante. Le Lers, le Lèze et l'Ariège ont monté de 2 mètres 50 à 3 mètres.

La Garonne marquait à l'étiage 3 mètres à 4 heures, à Toulouse.

La crue est de 14 centimètres par heure.

Montauban, 13 mai.

Le Tarn a monté de sept mètres, le mauvais temps continue.

### TOUT A L'ÉLECTRICITÉ

Une ville d'Amérique, Scranton, a été surnommée, à juste titre, la ville électrique.

Cette ville, qui ne compte pas plus de vingt-trois ans d'existence, est peuplée de 90,000 habitants.

Ses maisons, ses rues, ses boulevards, ses usines et ses monuments publics, sont éclairés depuis longtemps à la lumière électrique.

Ajoutons que toutes les voitures à Scranton sont munies d'électro-moteurs et qu'on ne voit pas un seul cheval attelé dans toute la ville.

## Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

### En vous mettant a table

Nous vous engageons à prendre une *Pilule Gicquel* antibilieuse, antiglaireuse. Elles régularisent les fonctions de l'estomac et des intestins ; elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les véritables *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**Une boisson hygiénique.** — On est redevable à Georges Berkeley, évêque de Cloyne, en Ecosse, de l'usage de l'eau de Goudron en Europe. Il a publié un traité sur ce médicament qu'il considère comme un remède universel. Pour donner une idée de l'estime qu'il a pour l'eau de Goudron et de la façon dont il la vante, il suffit d'en rapporter les paroles suivantes : « Comme cet ancien philosophe qui, du haut des toits, criait à ses concitoyens : Songe à bien élever tes enfants ! je voudrais, dit M. Berkeley, me placer assez haut et avoir la voix assez forte pour crier à tous les infirmes : buvez de l'eau de Goudron. »

Ce fut dans les colonies septentrionales de l'Amérique qu'on commença à faire usage de l'eau de Goudron; on la donna d'abord aux bestiaux pour les préserver des maladies épidémiques. Ensuite, on l'employa dans ce pays, dans la médecine humaine, pour garantir de la petite vérole.

Mais ce remède fut longtemps à se répandre comme il le méritait, à cause de la difficulté de se procurer du Goudron pur de Norvège et à cause de l'imperfection des préparations qui rendait le médicament très désagréable.

Il n'y a qu'une vingtaine d'années seulement que cette boisson salubre a été adoptée dans la plupart des pays, grâce aux études de M. Guyot, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, ex-interne des hôpitaux de Paris et lauréat de l'École de Pharmacie. M. Guyot a composé une préparation qui porte le nom de Goudron Guyot. C'est elle qui a popularisé l'usage de ce médicament en le rendant d'un emploi commode et agréable.

Le Goudron Guyot est une liqueur qui contient en dissolution toutes les parties balsamiques, la créosote, l'acide phénique, etc., c'est-à-dire les

principes essentiellement hygiéniques et réellement actifs du Goudron de Norvège, dans les proportions les plus heureuses, celles de la nature même.

**Maladies épidémiques. Boisson hygiénique et préservative.** — C'est en vertu de sa composition que le Goudron Guyot constitue, en temps d'épidémies et de chaleurs, une boisson hygiénique et préservative qui rafraîchit et purifie le sang.

Il permet de purifier les eaux insalubres et d'empêcher ainsi les maladies telles que :

La diarrhée,  
La dysenterie,  
Les fièvres,  
Le Choléra,

Les maladies du foie et certaines maladies de la peau, dont les germes se trouvent dans les eaux.

**Goudron Guyot tonique et dépuratif.** — L'eau de Goudron réunit en elle deux grandes propriétés, l'une d'être tonique en ranimant les fibres, et l'autre d'être correctrice en purifiant les humeurs.

« On peut porter dans le sang de certains malades épuisés par l'impureté de leurs humeurs et la faiblesse des fibres un esprit balsamique propre à le purifier en le ranimant et en redonnant du ressort aux fibres nerveuses, au moyen du Goudron Guyot. » (D<sup>r</sup> BARAZIN.)

**Maladies de l'estomac, du foie, coliques hépatiques et néphrétiques, hémorrhoides.** — Par sa composition, le Goudron Guyot est une liqueur alcaline qui participe des propriétés digestives de l'eau de Vichy tout en étant plus tonique. Il possède une efficacité remarquable dans les affections de l'estomac, du foie et contre les hémorrhoides qui sont si souvent la conséquence des maladies du foie et des intestins. L'usage du Goudron Guyot permet de prévenir les hémorrhoides avec ou sans flux de sang. En vertu des mêmes propriétés, le Goudron Guyot est un moyen hygiénique et pré-

ventif contre les coliques hépatiques et néphrétiques, et la gravelle qui en est la cause.

**Maladies de poitrine.** — On sait que les baumes en général sont utiles dans les maladies de poitrine. C'est pourquoi le Goudron Guyot a été dès l'origine appliqué avec succès à toutes les maladies dans lesquelles les produits résineux sont indiqués, telles que :

Les bronchites,  
Les asthmes,  
Les catarrhes pulmonaires,

Les rhumes,  
La phthisie pulmonaire,  
L'irritation de poitrine,  
Les maux de gorge.

**Maladies de la peau.** — L'évêque Berkeley, qui vivait dans un pays où les maladies de peau sont communes, a écrit dans son traité que l'expérience lui avait appris que l'eau de Goudron était bonne pour la grêle, — prurigo des Anglais, — les démangeaisons, les furoncles, les dartres, la lèpre et les écrouelles. Dans ces maladies, il faut non seulement boire de l'eau de Goudron, mais encore laver les parties malades avec de l'eau de Goudron très concentrée.

**DURÉE DU TRAITEMENT.** — L'évêque Berkeley donne un conseil sage à ceux qui sont travaillés de longues maladies, c'est de s'armer de patience et de persévérance dans l'usage de l'eau de Goudron, comme dans celui de tous les autres remèdes qui, quand même ils sont sûrs, ne peuvent, par la nature des choses, opérer que lentement la guérison des maladies invétérées.

Pour résumer les propriétés du Goudron Guyot, il suffira de faire les citations suivantes, qui émanent des médecins les plus éminents de l'Europe : « Le Goudron Guyot, qui a obtenu les plus grands éloges de la part du corps médical de France

et de Belgique, a été apprécié ici à sa juste valeur dans les hôpitaux civils et militaires, depuis trois mois que nous l'employons avec succès dans toutes les maladies où les produits résineux trouvent leur application : maladies des bronches, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac et de la vessie. » (Gazette médicale de Vienne) (Autriche).

« Il suffira aux médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée. » (Professeur BAZIN, médecin de l'hôpital Saint-Louis.)

**MODE D'EMPLOI.** — La manière de faire usage du Goudron Guyot est des plus simples : il suffit de verser une cuillerée à café de la liqueur dans un verre d'eau ou deux cuillerées à soupe dans une bouteille pour obtenir une Eau de Goudron aromatique bonne à boire aussitôt. Son prix est minime et un seul flacon de Goudron Guyot suffit pour préparer douze litres d'eau de Goudron.

On s'accoutume peu à peu au goût et à l'effet de l'eau de Goudron en la prenant faible d'abord et en petite quantité. On la boit froide ou chaude, selon les différentes maladies, les saisons, les tempéraments et les goûts des malades. Il est préférable de la boire chaude dans les maladies de l'estomac et de la poitrine et contre les coliques.

Quand on n'a pas de l'eau de source pure pour préparer l'eau de Goudron, il est préférable de faire bouillir l'eau avant d'y ajouter le Goudron Guyot.

En lotions dans les maladies de la peau : employer la liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

C'est seulement, 19, rue Jacob, Paris, que se prépare le véritable Goudron Guyot; bien vérifier l'adresse. — Prix, 2 francs, dans toutes les pharmacies.

Études de M<sup>e</sup> HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,  
Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

**A VENDRE**  
Aux enchères publiques

En un Lot

Le Mercredi 28 Mai 1890, à une heure de l'après-midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

**UNE MAISON**

AGENCÉE POUR LE COMMERCE

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 60,

Avec ses circonstances et dépendances,

Sur la mise à prix de : 10.000 fr.

« L'acquéreur aura la faculté de conserver l'agencement commercial, moyennant un prix à fixer par experts, notamment la galerie et les casiers installés dans la cour. »

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE BOIRE**

Très poissonneuse

Située au bord du Thouet, au couchant du bureau d'octroi du Pont-Foucharde, longeant la levée.

Ensemble : bateau de pêche, petit pré et quetier en dépendant.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

**UNE MAISON.**

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

**OCCASION**

**A VENDRE** un très bel AMEUBLEMENT DE SALON provenant d'un château des environs, et se composant de : 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M<sup>me</sup> RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

**A VENDRE**

Comptoir, Rayons  
Et Enseigne

S'adresser à M<sup>me</sup> BARDOU, rue Dacier, 47. (341)

**Dessin**

Leçons à domicile. H. BUISSON, 3, rue Chanzy.

**M. Fulcrand-Coste, pro-**

priétaire négociant à Béziers, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle que, malgré la hausse sur les vins de l'Hérault, il est encore à même, à cause de ses grands approvisionnements, de livrer ses vins, qu'il garantit absolument naturels, pur jus de raisins frais de vendange.

Toujours bien choisis, les vins de l'Hérault de M. FULCRAND-COSTE sont très appréciés et se rapportent beaucoup aux vins de Maine-et-Loire; ils se vendent à des prix extrêmement modérés, défilant, à qualité égale, toute concurrence.

S'adresser, comme par le passé, pour goûter et traiter, à son représentant à Saumur, M. G. VÉRON, quai de l'Abattoir, 7. Vins rouges depuis 80 fr.

**ON DEMANDE** pour la Saint Jean prochaine, UN HOMME de vingt-cinq à trente-cinq ans, sachant conduire les chevaux et s'occuper des travaux des vignes et autres cultures ;

Et UNE FEMME veuve, sachant s'occuper des gros travaux de la campagne et de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les Dessins et Travaux de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

**SULFATE DE CUIVRE**

1<sup>re</sup> Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

**LIQUIDATION**

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

**A louer à Reims**

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOSSIER, à Reims. (134)

**PILULES BEECHAM**

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

**AVIS**

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour soirées musicales ou pour faire danser; cet instrument est le

**Pianista**

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de L'EXPRESSION, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile à obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quelque facture qu'ils soient.

LOCATION

PILLET - BERSOULLE — PIANOS & MUSIQUE SAUMUR

**Hors Concurrence pour 50 fr. seulement**

**SERVICE DE TABLE** en métal extra-blanc, garanti inaltérable et argenté solé, composé de : 12 cuillers baguette 6<sup>e</sup> format, 12 fourchettes de 12 cuillers à café, 12 couteaux à ragoût de 12 couteaux à découper, 12 pièces renforcées en riche et élégant acier, que la Compagnie Générale de Fabricants Réunis, 67, Rue de Chabrol, à Paris, expédie soigneusement emballé et franco de port dans tous les départements, contre mandat-poste de 50 FRANCS seulement. — Nota : l'argenterie est garantie pour la durée de 3 ans, sans servir tous les jours. — RESTITUTION IMMÉDIATE DE L'ARGENT sur son mandat.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40  
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,50, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cèvenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.